

Indépendant de ce jour :

Mardi 24 juin 2014

SAINT-JEAN-LASSEILLE

■ ELECTIONS MUNICIPALES

Le recours de l'opposition rejeté par le tribunal administratif

Un recours avait été déposé devant le tribunal administratif de Montpellier au lendemain des élections municipales qui avaient porté Roland Noury à la tête de la commune avec 391 voix contre 360 pour sa principale opposante, Fabienne Jean. Il vient d'être rejeté par la juridiction qui a donc confirmé le résultat du scrutin de mars dernier. L'opposition contestait effectivement plusieurs événements s'étant déroulés le jour du scrutin : la réception des bulletins de vote et le fait que Fabienne Jean n'ait pas signé le procès-verbal de l'élection. Des éléments que le tribunal administratif de Montpellier n'a pas retenus. Tout comme le fait que le candidat Roland Noury a laissé une banderole sur le bâtiment lui ayant servi de permanence en dehors des délais autorisés pour la publicité électorale. Le juge a effectivement expliqué que le bâtiment étant privé, le code électoral ne pouvait pas entrer en considération.

À peine cette décision connue, le maire a tenu à réagir. *« Il est regrettable que des personnes ne se plient pas à la démocratie en n'acceptant pas le scrutin tel qu'il est. L'équipe municipale n'a pas besoin de lorgnette de surveillance, toutes les actions se font dans la transparence. Une large concertation est en train de se mettre en place au travers de commissions extra-municipales »*, a ainsi déclaré Roland Noury.